



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

DELIBERATION N°044/CENI/D/2018

Portant proposition de calendrier de la tenue des élections des députés à l'Assemblée Nationale

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 portant Régime Général des Elections et des Référendums ;

Vu la loi organique n°2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n°2015-1459 du 28 octobre 2015 complété par le décret n°2015-1464 du 02 novembre 2015 et le décret n°2016-828 du 06 juillet 2016 portant constatation de la désignation et de l'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération n°001/CENI/D/2015 du 29 octobre 2015 complétée et modifiée par les délibérations n°014/CENI/D/2016 du 28 avril 2016, n°002/CENI/D/2017 du 07 février 2017, n°004/CENI/D/2017 du 04 mai 2017, n°004/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018, n°020/CENI/D/2018 du 06 septembre 2018, n°024/CENI/D/2018 du 18 septembre 2018 et n°033/CENI/D/2018 du 22 novembre 2018 portant Règlement Intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération modifiée n°002/CENI/D/2015 du 29 octobre 2015 relative à l'élection des membres du bureau permanent de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu la délibération n°004/CENI/D/2016 du 28 janvier 2016 modifiée par les délibérations n°016/CENI/D/2016 du 10 juin 2016, n°007/CENI/D/2017 du 15 juin 2017, n°010/CENI/D/2017 du 14 septembre 2017 et n°005/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu les procès-verbaux de la Cour Suprême sur la prestation de serment des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le procès-verbal n°001/CENI/PV du 29 octobre 2015 relatif à la première assemblée générale de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

En assemblée générale

DELIBERE :

Article premier : La présente délibération porte proposition de calendrier de tenue des élections des députés à l'Assemblée Nationale.

Article 2 : La CENI propose le calendrier suivant pour la tenue des élections législatives :

AVANT-PROJET DE CALENDRIER POUR L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

N°	NATURE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE	DATE				Durée (J)	REFERENCES TEXTES
		DEBUT	JOUR/J	FIN	JOUR/J		
1	Publication du Décret de convocation des électeurs pour les élections législatives	19-déc-18	J-91	20-déc-18	J-90		Art.-51 de la Loi Organique 2018-008
	- Publication du décret fixant le nombre des membres de l'Assemblée Nationale, la répartition des sièges et le découpage territorial.	19-déc-18	J-91	26-déc-18	J-84		
	- Publication du décret fixant la période de dépôt de candidature pour les législatives	19-déc-18	J-91	26-déc-18	J-84		
	- Publication du décret fixant le modèle des pièces à fournir.	19-déc-18	J-91	26-déc-18	J-84		
2	Investiture des candidatures			10-févr-19	J-38		
3	Nomination et mise en place des OVEC	26-déc-18	J-84	28-déc-18	J-82	3	
4	Production des imprimés ordinaires, des imprimés et des documents pour formation	04-janv-19	J-75	01-mars-19	J-19		
5	Formation des membres de l'OVEC	14-janv-19	J-65	19-janv-19	J-60	5	
6	- Dépôt des dossiers de candidature auprès des OVEC	21-janv-19	J-58	04-févr-19	J-44	15	
7	- Publication de la liste des candidats par l'OVEC	04-févr-19	J-44	06-févr-19	J-42	3	Art.-29 L.O 2018-010
8	- Publication de la liste officielle des candidats par la CENI	07-févr-19	J-41	16-févr-19	J-32	10	Art.-31 L.O 2018-010
9	Tirage au sort, confection des maquettes et specimen des bulletins uniques	16-févr-19	J-32	23-févr-19	J-25	8	
10	Formation des membres des bureaux électoraux. Formation des membres des SRMV.	16-févr-19	J-32	18-mars-19	J-2		

11	Production, conditionnement et livraison des bulletins uniques	18-févr-19	J-30	11-mars-19	J-9	22	
12	Campagne électorale pour les élections législatives	27-févr-19	J-21	19-mars-19	J-1	21	Art.-35 L.O n°2018-009
13	'- Acheminement des bulletins uniques, matériels et imprimés électoraux vers les BV	01-mars-19	J-19	18-mars-19	J-2	18	
14	JOUR DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES	20-mars-19	JOUR J	20-mars-19	J	1	Alinéas 2 et 3 de l'Art.-51 de la Loi Organique 2018-008. Alinéa 2 de l'Art.-3 LO 2018-008
15	Recensement matériel des votes	21-mars-19	J+1	25-mars-19	J+5	5	Alinéa 2 de l'Art.-42 L.O 2018-010
16	Envoi des plis électoraux à la CENI			26-mars-19	J+6		
17	- Traitement et Proclamation des résultats provisoires	27-mars-19	J+7	10-avr-19	J + 21	15	Art.-44 L.O 2018-010
18	- Traitement et proclamation des résultats définitifs par HCC	10-avr-19	J + 21	25-avr-19	J+ 36	16	Art.-45 L.O 2018-010

Article 3 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le **17 DEC 2018**

Les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ayant délibéré :


RAKOTOMANANA Yves Herimirina
Président


RAMAHADISON Solofoniaina Olivier
Vice-Président


RAKOTONARIVO Thierry
Vice-Président



ANDRIAMANANTSOA Philbert Hervé
Vice-Président



RAZAFINDRAIBE Ernest Joseph Gilbert
Rapporteur

RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré
Rapporteur



RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie
Conseiller

RAKOTONIRINA Fanomezantsoa
Conseiller



BANDRIARIMANANA Charles
Conseiller